

**Question 1 :**

Étant donné que les exigences impliquent des services de recherche et de rédaction, est-ce qu'un diplôme universitaire en journalisme serait acceptable pour répondre aux exigences du paragraphe 4.4 - Compétences de l'offrant si l'offrant possède également une bonne compréhension des enjeux et du jargon liés à l'habitation?

**Réponse :**

Oui

**Question 2 :**

Au paragraphe 4.4 d), comment la SCHL définirait-elle des « contrats d'importance et de portée semblables » ?

**Réponse :**

Un contrat d'importance et de portée semblables serait, par exemple, une publication de 15 à 20 pages qui en plus du texte contiendrait des tableaux, des graphiques et autres éléments infographiques et des encadrés, le tout rédigé en langage clair pour un large public tel que les hauts responsables de l'élaboration des politiques, l'industrie de l'habitation, les universitaires, les médias et autres intervenants du secteur de l'habitation.

**Question 3 :**

Paragraphe 4.4 - Compétences de l'offrant

« La personne désignée par l'offrant pour exécuter le travail doit détenir un diplôme d'études universitaires dans un domaine d'études approprié, tel qu'en architecture, en sciences du bâtiment, en économie, en génie lié aux sciences du bâtiment, en démographie, en études environnementales, en finances ou en urbanisme, et avoir une expérience vaste et approfondie de la recherche, de la rédaction et de la révision en langage clair, dans le secteur de l'habitation au Canada. L'offrant doit avoir une bonne compréhension des enjeux et du jargon liés à l'habitation. »

La SCHL pourrait-elle préciser si les diplômes suivants seraient considérés des domaines d'études « appropriés » – les deux ont des concentrations importantes en économie, en finance et en comptabilité et comprennent des cours d'analyse démographique et psychographique :

- (1) Maîtrise en administration des affaires (MBA)
- (2) Baccalauréat en études administratives et commerciales

**Réponse :**

Oui

**Question 4 :**

La DOC exige trois références tirées de contrats d'importance et de portée semblables. S'il y a jusqu'à trois rédacteurs proposés comme ressources dans une offre, chaque rédacteur doit-il fournir 3 références (ce qui pourrait donner une liste de références allant jusqu'à 9 noms), ou est-ce qu'il s'agit de fournir 3 références pour la proposition dans son ensemble? S'il faut un total de 3, ces 3

références doivent-elles se rapporter au même rédacteur ou chaque rédacteur peut-il citer une référence pour faire un total de 3?

**Réponse :**

Il faut un minimum de trois références : chaque rédacteur doit citer au moins une référence. Veuillez indiquer le rédacteur et la référence dans chaque cas.

**Question 5 :**

La DOC exige également deux exemples d'articles liés à l'habitation de 2 pages maximum chacun. Encore une fois, s'il y a plusieurs rédacteurs proposés comme ressources dans notre offre, chaque rédacteur doit-il fournir 2 exemples (pour un total allant possiblement jusqu'à 6 exemples)? Sinon est-ce que 2 exemples au total suffisent pour la proposition?

**Réponse :**

On exige deux (2) exemples rédigés par chaque chercheur/rédacteur.

**Question 6 :**

Y a-t-il une quelconque flexibilité concernant la longueur maximum exigée pour les exemples? Par exemple, si un proposant possède un exemple de rédaction hautement pertinent pour cette DOC, qui fait toutefois 3 à 4 pages de longueur au lieu de 2, peut-il l'inclure, ou sera-t-il pénalisé?

**Réponse :**

Non. Il y aura une pénalité pour les exemples qui dépassent 2 pages simples ou 1 page recto verso.

**Question 7 :**

4.4 Compétences de l'offrant - Obligatoire, page 15

(e) « Deux exemples d'articles lisibles (2 pages maximum par exemple) portant sur le domaine du logement qui ont été rédigés par les personnes qui seraient désignées pour exécuter l'offre à commandes de la SCHL. Ces exemples doivent mettre en évidence, entre autres choses, le souci du détail et la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire. »

Est-ce acceptable, par exemple, d'inclure 4 exemples d'une page chacun, pourvu que le maximum soit de 4 pages, ou faut-il s'en tenir strictement à 2 exemples totalisant 4 pages?

**Réponse :**

On exige deux exemples de rédaction pour chaque personne qui travaillera sur le contrat. Chaque exemple ne doit pas dépasser deux pages.

**Question 8 :**

Lieu de travail : Est-ce permis que les fournisseurs travaillent hors site dans leurs propres bureaux, ceux-ci pouvant être situés n'importe où?

**Réponse :**

La personne ne travaille pas aux bureaux de la SCHL.

**Question 9 :**

- (a) Concernant la réponse donnée à la question 4, si le groupe d'un proposant comprend deux ou trois membres clés de l'équipe et fait appel à un certain nombre d'associés à titre d'experts qui pourraient contribuer aux tâches d'une commande subséquente à l'offre à commandes selon la thématique particulière du travail, est-ce acceptable de fournir des références seulement pour ces deux ou trois membres clés?

**Réponse :**

Non

- (b) Une référence est-elle requise pour chaque associé qui pourrait être impliqué dans des tâches spécifiques?

**Réponse :**

Oui

**Question 10 :**

Concernant la réponse donnée à la question 5, si le groupe d'un proposant dispose d'un certain nombre d'associés à titre d'experts qui pourraient contribuer à l'offre à commandes, est-ce raisonnable ou acceptable de fournir des exemples d'articles liés à l'habitation pour seulement deux ou trois membres clés de l'équipe?

**Réponse :**

Non

**Question 11 :**

- (a) Concernant la réponse donnée à la question 6, la SCHL accepte-t-elle la notion que les exemples soient tirés d'un document plus long?

**Réponse :**

Oui

- (b) *L'Observateur* comprend généralement un bref commentaire sur *les tendances et processus en habitation* sous forme de statistiques et de graphiques alors que les chercheurs en habitation d'un proposant rédigent généralement des comptes rendus à partir de données statistiques plus spécialisées (p. ex., dans des domaines tels que la *satisfaction des propriétaires, la réhabilitation de l'habitation, les renseignements sur l'habitation*)?

**Réponse :**

Oui

**Question 12 :**

Dans quelle mesure la SCHL fournira-t-elle des données à utiliser dans les articles (données du marché, etc.)?

**Réponse :**

La mesure pourrait varier d'une commande subséquente à l'autre.

**Question 13 :**

La SCHL pourrait-elle clarifier dans quelle mesure l'Entrepreneur sera responsable d'assurer la mise en page et la conception finale des documents qui sont « prêts à publier », ou si elle fera appel à des services d'infographie distincts pour la publication finale de *L'Observateur*?

**Réponse :**

La SCHL sera responsable de la mise en page de la publication. Le texte sera fourni à la SCHL en une colonne en format Word de Microsoft Office, avec les figures et toutes données d'accompagnement soumises séparément.

**Question 14 :**

- (a) À la page 13 de la DOC, au paragraphe 4.4 (e), les exemples de rédaction sont décrits de façon générale, sans indication de date. À la page 29, dans le 'Tableau d'évaluation' (point n° 7), il est écrit que le ou les exemples de rédaction ne doivent pas remonter à plus de 2 ans. Est-ce que cela signifie que les exemples de rédaction fournis doivent avoir été rédigés au cours des 2 dernières années?

**Réponse :**

Oui

- (b) Les exemples rédigés au cours des 5 dernières années, par exemple, peuvent-ils tout de même être évalués, de manière à fournir des exemples de rédaction plus représentatifs?

**Réponse :**

Non

**Question 15 :**

Pouvez-vous préciser davantage l'article (g) de la page 13, qui affirme : « Fournir des textes descriptifs pour satisfaire aux *critères d'accessibilité* » ? Que signifie exactement « critères d'accessibilité »?

**Réponse :**

Notre objectif pour ce projet est d'atteindre la norme WCAG 2.0, niveau AA.

**Question 16 :**

Le paragraphe 4.20 - Assurance : Dans le cas d'une soumission par deux ou plusieurs associés, est-ce uniquement l'entrepreneur principal qui doit avoir une assurance de responsabilité des entreprises? Sinon, est-il nécessaire que tous les associés obtiennent cette assurance pour satisfaire à cette exigence?

**Réponse :**

Oui, tous les associés appelés à travailler sur *L'Observateur* doivent être couverts par l'assurance décrite au paragraphe 4.20 - Assurance. Une attestation d'assurance n'est requise que si la proposition est sélectionnée pour faire partie de l'offre à commandes.

**Question 17 :**

La SCHL accepterait-elle un baccalauréat en arts appliqués du Ryerson Polytechnic Institute si le candidat possède plus de dix années de missions de recherche et de rédaction pour des sociétés d'État et le secteur?

**Réponse :**

Oui

**Question 18 :**

Paragraphe 3.2 (g) de l'Énoncé des services. Veuillez clarifier ce que signifie « Fournir des textes descriptifs pour satisfaire aux critères d'accessibilité ».

**Réponse :**

L'objectif de la SCHL pour ce projet étant d'atteindre la norme WCAG 2.0, niveau AA, le rédacteur pourrait avoir à décrire en langage clair et simple les graphiques ou tableaux intégrés dans les chapitres.